

*Liberté - Égalité - Fraternité***RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE****DIRECTION GENERALE  
DE LA POLICE NATIONALE**

-----

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE LA SECURITE PUBLIQUE  
DE LA GIRONDE**

-----

**23, RUE FRANCOIS DE SOURDIS  
B.P 912  
33061 BORDEAUX CEDEX**

-----

**☎ 05.57.85.77.77****Fax : 05.57.85.70.23****LE CHEF D'ETAT-MAJOR****CC N°D34579 /2006/MM/CV**

BORDEAUX, le 8 septembre 2006

Monsieur le Secrétaire Général,

Par lettre SG/AB/DDSP33/08.06.001 en date du 22 août dernier, vous avez appelé mon attention sur les mesures éventuelles que la DDSP 33 entendait prendre en matière de sécurité des locaux de police ouverts la nuit.

L'événement récent d'une incontestable gravité dont vous faites état me conduit à définir au plus vite les mesures de protection renforcée qui s'imposent pour chacun des six Commissariats Divisionnaires (PESSAC-MERIGNAC-CENON) ou Subdivisionnaires (TALENCE-BEGLES-LE BOUSCAT) et ce afin de garantir l'intégralité physique des personnels.

Toutefois il m'est apparu indispensable de procéder, avant toute prise de décision en liaison avec le SGAP de BORDEAUX, à un inventaire des points de fragilité, au plan de la sécurité, comme à la définition des travaux de renforcement à mettre en œuvre, sur le plan immobilier.

Pour ce faire, j'ai demandé à Monsieur MAINSARD, DDSP Adjoint, d'ouvrir dès le mardi 12 septembre prochain à 14 h 30 les travaux d'une commission de réflexion sur le thème de la sécurité dans les locaux de police ouverts la nuit.

Cette commission réunira, le Chef du Service de Sécurité de Proximité et les quatre Chefs de Divisions, les Responsables de chacun des trois Commissariats Divisionnaires et des trois Commissariats Subdivisionnaires, des personnels actifs du Corps d'Encadrement et d'Application de chaque secteur concerné (un volontaire par site).

Un ingénieur du SGAP, Monsieur ANDRONIKOS, sera associé à la réflexion menée au titre de référent en matière d'installation.

Monsieur MAINSARD, à l'issue de la concertation, m'adressera un rapport de préconisations dont j'estime que la mise en œuvre apparaît souhaitable pour le 16 octobre prochain.

Je serai dès lors amené à consulter la parité syndicale avant de définir les mesures concrètes qui seront proposées à Monsieur le Préfet Délégué pour la Sécurité et la Défense.

Souhaitant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées.

*Le Contrôleur Général,  
Directeur Départemental  
de la Sécurité Publique  
de la Gironde*

Albert DOUTRE

Fédération Professionnelle Indépendante  
de la Police  
Monsieur Alain BENOIT  
Secrétaire Général  
87, rue Abbé de l'Épée  
BP 914  
33062 BORDEAUX CEDEX